



ᓄᓇᓂᓪ ᓄᓇᓂᓪᓂᓪᓂᓪ  
**Nunavut Maligaliurvia**  
**Legislative Assembly of Nunavut**  
**Assemblée législative du Nunavut**

## ***COMMUNIQUÉ***

### **Invitation de l'Assemblée législative à présenter des observations écrites sur le projet de nouvelle loi sur les référendums**

**IQALUIT, Nunavut (le 29 octobre 2012)** – Le président de l'Assemblée législative, Hunter Tootoo, a invité aujourd'hui les membres du public et les organisations intéressées à présenter des observations écrites concernant le projet de nouvelle loi sur les référendums.

« L'Assemblée législative a approuvé il y a dix ans déjà la nouvelle *Loi électorale du Nunavut* », a déclaré le président Tootoo. « L'adoption d'une nouvelle loi sur les référendums afin de remplacer la loi héritée au moment de la division des Territoires du Nord-Ouest a pour but de mettre en place une législation moderne et souple répondant aux besoins spécifiques du Nunavut. »

Le président Tootoo a déposé un projet de nouvelle loi sur les référendums lors de la séance de l'Assemblée législative tenue aujourd'hui. La législation portant sur des scrutins tenus à l'échelle du Nunavut relève directement de la compétence de l'Assemblée législative. Le Bureau du directeur général des élections du Nunavut a tenu de vastes consultations communautaires en 2010 sur la question des référendums qui ont mené à l'élaboration du projet de nouvelle loi.

Les observations écrites concernant le projet de nouvelle loi sur les référendums doivent être reçues au plus tard le 18 janvier 2013 à 17 h. Les personnes ou les organisations ayant présenté de telles observations écrites pourraient être invitées à comparaître devant le Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative à une date ultérieure.

« Je prendrai connaissance des commentaires et des recommandations des Nunavummiut en compagnie de mes collègues, et je prévois présenter officiellement le projet de nouvelle loi sur les référendums lors de la session de printemps de l'Assemblée législative », a indiqué le président Tootoo.

La version électronique du projet de nouvelle loi sur les référendums peut être téléchargée sur le site Web de l'Assemblée législative à l'adresse [www.assembly.nu.ca](http://www.assembly.nu.ca). Des exemplaires en format papier sont également disponibles au Bureau de l'Assemblée législative.

-30-

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :  
John Quirke, greffier de l'Assemblée législative  
Tél. : (867) 975-5000

ou

Sandy Kusugak  
Directeur général des élections, Élections Nunavut  
Tél. : (867) 645-4610